



Extension de garantie fnac sur pc portable

Par **jmp56**, le **21/03/2015** à **17:09**

Bonjour, j'ai acheté le 20/04/2014 un ordinateur portable (modèle d'exposition garantie 1 an). En plus, j'ai souscrit une extension de garantie de 2 ans . Il y a quelques temps mon écran ne fonctionnant plus, je ramene le pc a la fnac qui l'envoi en SAV (on me prévient de suite que la garantie ne s'applique pas au problème de l'écran). Réponse du SAV après 10 jours : économiquement irréparable donc restitué dans l'état.

Voici donc ma question: L'extension de garantie ne s'appliquant qu'à partir du 21/04/2015 (soit après la garantie initiale d'un an) et que mon pc est "déjà" HS et économiquement irréparable, puis-je légalement demander le remboursement de cette extension vu qu'elle ne sera jamais "mis en oeuvre" ?

J'espère avoir été clair et vous remercie par avance de vos réponses.